



Pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

vendredi 2 décembre 2011 A 9H

Au complexe sportif Henry Gros Rue Pierre et Marie Curie
à CAVALAIRE

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale mixte du 2 décembre 2011 :

Pour les communes :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- André COUTELLIER , Conseiller Municipal de la commune de Cavalaire
- Mireille VINCENT, Adjointe à l'environnement au maire de Cavalaire
- Jean-Pierre COURCHET, Adjoint au maire de La Garde Freinet
- Edith TESSON, première adjointe au maire de La Croix Valmer
- Dominique CORDOLA, Adjointe environnement au maire du Rayol-Canadel Sur Mer
- André LANZA , Conseiller municipal à la Commune de Grimaud

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.P.M.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Nicole TRONCHE, Présidente de l'U.D.V.N. 83
- Bertrand DESCHAMPS, Directeur de l'Agence de Saint-Tropez, représentant de la C.C.I. du Var
- M CADI, membre élu de la C.C.I.V. et U.P.V. du Var
- Liliane MAILLARD, représentante de l'U.P.V.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Louis VALENTIN, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,
- Alexandre LATIL, membre du Conseil d'Administration des Jeunes Agriculteurs du Var
- Antoine PASTORELLI, Président de la Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Var

- Jean Eric MASSIANI, vice-Président de l'Union Nationale des Associations de professions libérales
- Jean-Daniel TAVE, représentant la Chambre de Métiers du Var

Autres personnes présentes :

- Jean Louis ATOCH, Délégué de pays du Var pour la Fondation du Patrimoine
- Edmé FAUSSILLON, Docteur en Histoire
- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- H. BONHOMME, Président de C.S.B.C.
- Jessica ALESSANDRINI, Présidente de l'U.N.I.M.P.
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA-CABINET BLION de l'association

Deux pouvoirs ont été envoyés :

- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la tour
- Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet

Le quorum étant atteint : dix sept membres présents ou représentés, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, sur l'ordre du jour suivant

- 9 H 15 : **Assemblée générale extraordinaire**

- Modifications des statuts
- Questions diverses

- 10 H : **Assemblée générale ordinaire**

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2011
- Etat d'avancement de la mission d'Hervé PASSAMAR
- Présentation du nouveau site de l'association.
- Débat sur la présentation du « forum / territoire des Maures » à organiser début 2012.
- Pré-bilan et débat d'orientation budgétaire 2012
- Questions diverses

Un dossier est remis à chacun.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire et Vice-Présidente de l'association , accueille les participants et les remercie de leur présence.

M H. BONHOMME, Président du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire (C.S.B.C) demande si sa présence et celle des membres de son association est acceptée. Intéressés par les objectifs de l'association, Il précise qu'ils ont été invités par Nicole TRONCHE.

Jean Michel COUVE lui souhaite la bienvenue et lui demande de bien vouloir lui adresser une demande écrite d'adhésion à l'association afin que le Conseil d'Administration puisse en prendre acte lors de sa prochaine réunion.

Proposition de modifications des statuts

Chaque participant a en possession , dans son dossier, un projet de modifications des statuts. Les articles ou les alinéas concernés par les changements sont inscrits en « rouge ». Ils seront soit annulés, soit remplacés par les articles ou alinéas inscrits en « bleu » et soulignés.

Jean-Michel COUVE, rappelle que comme il avait été indiqué lors de la dernière assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2011, il est devenu nécessaire de procéder à la refonte des statuts de l'association. Un premier projet de modifications avait été proposé. Chaque article sera lu et commenté, puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Cette refonte concerne deux aspects :

1°) Des modifications pratiques

2°) Des modifications visant, d'une part, une plus large ouverture de l'association aux citoyens, d'autre part la nécessité de renforcer le Conseil d'Administration.

ARTICLE 3 : siège social

Par souci de simplifications administratives, il a été jugé opportun de transférer le siège social de l'association , au siège administratif : 5 traverse des Lices à Saint-Tropez.

Jean Michel Couve remercie la commune de la Garde-Freinet qui a bien voulu héberger l'association depuis sa création.

ARTICLE 5 : membres

ARTICLE 6 : conditions d'adhésion

Dans la perspective d'une meilleure appropriation par la population des objectifs de l'association, il a été souhaité d'intégrer les personnes physiques désireuses de participer à son développement, ce qui permettra d'élargir notre champ d'investigation et de propager les actions envisagées par l'association. Dans cet objectif il sera désormais spécifié et défini trois collèges :

- 1^{er} collège : Elus représentant les communes ou groupement de communes
- 2^{ième} collège : Personnes morales représentant la société civile et personnes physiques qualifiées.
- 3^{ième} collège : Personnes physiques intéressées par la réalisation des objectifs de l'association

Les membres des deux premiers collèges seront admis à leur demande, sur proposition du Président,

après accord de l'assemblée générale ordinaire. L'admission des membres du troisième collège sera prononcée à leur demande sur proposition du Président, avec accord du Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 : perte de la qualité de membre

Nous avons rajouté trois situations possibles et prévues dans le cadre général de statuts, dont la possibilité de radier un membre pour non paiement de la cotisation au cours de trois années consécutives.

ARTICLE 8 : composition et représentation

Par souci de représentation, nous suggérons qu'un membre présent puisse avoir plus d'une procuration, et nous supprimons par conséquent « une seule procuration par personne est admise ».

ARTICLE 9 : fonctionnement

Il s'agit ici de ne pas rendre obligatoire ce qui peut être facultatif : une seule assemblée obligatoire.

Par ailleurs il est spécifié,

-d'une part : que pour pouvoir délibérer l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doit se composer de la moitié au moins des membres présents ou ayant envoyé un pouvoir.

- d'autre part : que les décisions de l'assemblée générale ordinaire seront prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, et que les décisions de l'assemblée générale extraordinaire seront prises à la majorité absolue des membres.

ARTICLE 10 : pouvoirs de l'Assemblée générale

Nous avons rajouté que celle ci délibère sur toutes questions figurant à l'ordre du jour ;

ARTICLE 11 : conseil d'administration

Il est prévu que ce soit l'assemblée générale qui détermine le nombre d'administrateurs, sans précision dans les statuts de prorata.

ARTICLE 13 : pouvoirs du Président

Nous avons prévu qu'en cas d'indisponibilité pour des raisons diverses, le Président puisse déléguer ponctuellement ses pouvoirs à un membre du bureau.

Après avoir lu et explicité chaque article modifié, le Président Jean Michel COUVE demande à l'Assemblée de s'exprimer sur ces propositions .

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote . **Le vote est acquis à l'unanimité.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

◆ Approbation du procès verbal du 23 septembre 2011

Le procès verbal de la dernière assemblée générale ordinaire est adoptée à l'unanimité

◆ Etat d'avancement de la mission d'appui d'Hervé PASSAMAR

Jean Michel COUVE rappelle les objectifs de l'association qui sont de préserver et valoriser le territoire des Maures en y associant un développement économique durable, et une revitalisation forestière. Le territoire des Maures intègre et lie trois secteurs géographiques: la forêt, les plaines agricoles et le littoral. Il convient de ne pas isoler chacun de ces trois territoires mais, bien au contraire, de les rassembler dans le cadre d'un projet commun prenant en compte les impératifs environnementaux, les besoins économiques et les attentes sociales. La pauvreté du massif doit être irriguée par les richesses potentielles du littoral et des plaines agricoles, à la condition qu'elles soient développées de façon maîtrisée.

C'est ce qui a conduit l'A.P.D.D.T.M. à mettre en œuvre un programme de développement territorial, d'une part, en soutenant la Charte forestière (en espérant qu'elle évoluera) et en programmant, d'autre part, trois études distinctes mais complémentaires concernant **la création d'un Pôle économique et d'un Centre Environnemental méditerranéen et Nouveau Schéma de développement durable touristique.**

Il demande à Hervé PASSAMAR de présenter l'état d'avancement de sa mission d'appui aux objectifs de l'A.P.D.D.T.M. ;

Hervé PASSAMAR revient sur la présentation de l'Assemblée Générale du 23 septembre, de son plan de charge et informe l'assemblée de l'état d'avancement de ses travaux.

Rendez vous et réunions

Fin septembre, nous avons conduit dans le cadre de la mission d'appui à l'association douze rendez-vous avec des élus, partenaires divers et personnes ressources (voir liste sur la note présentée à l'Assemblée Générale 23 septembre).

Courant octobre, nous avons rencontré les personnes suivantes :

M. Uvernet, Maire du Thoronet

M. Edouard Thommeret, chargé du site Internet

M. Maurice Parodi (Université Aix-Marseille 2, faculté de Sciences économiques)

M. Valéry Patin, expert tourisme

M. Rémi Chappaz, Directeur du Département Environnement Technologie et société, Université de Provence

Mme Maria Gravari Barbas, directrice de l'Institut de Recherche et d'Enseignement Supérieure pour le Tourisme (IREST)

Durant le mois de novembre :

M. Jean Pierre Serra, Président de l'Agence de Développement Touristique du Var

M. De Canson, Maire de la Londe, Président de la communauté de communes "Méditerranée porte des Maures" réunissant les villes de Bormes, Cuers, La Londe et Pierrefeu

M. Baubaut, FNAIM

M. Attoch, Fondation du Patrimoine

M. Meunier, premier adjoint au Maire du Luc
M. Jean-Baptiste Lanaspèze, Président du Centre Méditerranéen de l'Environnement
M. Martini, Directeur de la Réserve Géologique de Haute Provence (RGHP), Unesco Geopark

Ceci porte à 25 le nombre de rendez vous réalisés, dont une moitié avec des membres de l'association.

Nous avons parallèlement participé, sur cette période, à six réunions de travail avec Jean Michel Couve et Carole Blion.

Cette phase d'entretiens avec les membres de l'association sera donc finalisée fin décembre, avec une dizaine de rendez-vous complémentaires à programmer. Les rendez-vous avec les personnes qualifiées et institutions se poursuivront, bien entendu, tout au long de la mission.

Nous sommes conscients de la lourdeur de cette phase, et du temps important qu'elle mobilise, mais sommes aussi convaincus de la nécessité de sa conduite : mobilisation des partenaires, retours et propositions, demandes d'informations.

Aux remarques et commentaires que nous présentions des entretiens conduits au 23 septembre, on peut noter en ce qui concerne les derniers réalisés :

- Un très fort souci d'opérationnalité, la priorité donnée à des actions concrètes,
- Des questions relatives au financement de l'association au deuxième trimestre 2012,
- Une inquiétude liée à la démobilisation de certaines communes,
- Le très fort intérêt pour le projet de Géopark évoqué lors de la dernière A.G.,
- La nécessité de revitaliser l'association, de l'ouvrir à de nouveaux membres,
- Les principaux constats et orientations de l'association sont partagés : développement économique prenant en compte les spécificités du territoire, rééquilibrage des flux touristiques et la nécessité d'agir concrètement et de manière rapide sur un axe « visible ».

II) Travaux thématiques

II-1 Programmation des études

Nous envisagions la publication des appels d'offre des trois études thématiques à compter du mois de novembre. Nous ne pourrons, en tout état de cause, les publier avant le mois de décembre. En effet, nous n'avons reçu que fin octobre la convention attribuant la subvention du Ministère de l'Environnement ; il était impossible d'engager la démarche d'étude sans garantie de l'obtention de cette subvention.

Enfin et surtout, certaines évolutions et des éléments propres à chaque axe et conditionnant fortement le contenu des études restaient à préciser et à articuler aux orientations de nos partenaires. De plus, la dynamique propre à la démarche entreprise ouvre de nouvelles perspectives qu'il convient d'intégrer à nos travaux.

Nous en présentons ci dessous les principales caractéristiques.

II-1-1 Pôle économique :

Rappel du concept général et orientations:

Prenant en compte le projet intitulé "Var Ecopôle", porté par la Communauté de communes Cœur du Var et constatant que leurs objectifs rejoignent les nôtres en terme de développement durable, nous nous sommes rapprochés de son président Claude Ponzo, maire de Besse-sur-Issole.

A ce titre, deux réunions ont permis d'envisager un partenariat qui pourrait porter à la fois sur le "pôle Economique" et sur le "Centre environnemental méditerranéen" pour lesquels notre association instruit deux études de faisabilité dont nous rédigeons les cahiers des charges.

Nous voyons dans ce rapprochement avec la Communauté de communes "Cœur du Var" un intérêt majeur et une opportunité très favorable. En effet, nous pouvons lui apporter une bonne part de l'ingénierie du projet, l'expertise qui y est associée et des éléments concrets de contenu.

Cette démarche cadrerait parfaitement avec le positionnement de l'association qui n'a pas vocation à gérer, de manière opérationnelle des activités mais à diffuser et mettre à disposition idées, projets, études de faisabilité.

Nous serions, ainsi, dans une relation de complémentarité avec "Cœur du Var"; la communauté de communes pouvant constituer à terme la structure porteuse de nos contenus. Ce partenariat n'implique aucune fusion, mais organise des complémentarités.

Ce positionnement de complémentarité vaut également pour l'ensemble des actions conduites auprès de nos différents partenaires: nous veillons ainsi à l'articulation avec la Charte forestière et le Syndicat mixte.

Une réunion précisant les modalités de ce partenariat programmée le 25 novembre a été reportée au 20 décembre suite au décès de M. Patrick Astésana, Maire de Pignans.

Notre projet de Pôle économique:

Il pourrait donc intégrer le cadre de Var Ecopôle et être éventuellement implanté sur le terrain d'assiette que celui-ci prévoit.

Il se veut dédié à des **activités nouvelles** et à **l'innovation sur le thème de la préservation de l'environnement.**

Il comporte la création d'un "**Centre d'affaires et de loisirs**" ainsi que d'un "**Centre de congrès et Parc des expositions**":

- Le Centre d'affaires et de loisirs :

Implanté sur un territoire se situant au carrefour de deux voies autoroutières menant, en moins d'une heure, à trois aéroports internationaux (Nice-Marignane-Toulon/Hyères). A proximité de la gare des Arcs, de la zone intermodale des Bréguières et probablement de la future gare LGV, à la porte du golfe de saint-Tropez et en plein cœur du département.

Il serait constitué de surfaces de bureaux modulables équipés matériellement à la demande et pouvant bénéficier de tous les services nécessaires à leur fonctionnement (équipement matériel, services de secrétariat, entretien, assurances, chauffage, climatisation, surveillance,

7
AN

communications, téléconférences, service postal...)

Destiné à des activités de rencontres "B to B" au bénéfice de sociétés nationales ou européennes (nord de l'Europe ++++) dans un but de promotion et de commercialisation de leurs produits.

Cette réalisation peut répondre à plusieurs motivations pour ces entreprises: localisation/ Sud de la France à la croisée des autoroutes, facilitation entrepreneuriale, souplesses, regroupement thématique (cluster) d'acteurs intervenant sur un même secteur d'activités.

Il serait de plus **assorti d'hébergements hôteliers** destinés, en priorité, aux utilisateurs du Centre d'affaires mais aussi à des clientèles touristiques des quatre saisons et équipés de structures de loisirs (tennis, piscine ...)

- Le Centre de congrès et le Parc des expositions :

Dans le Centre d'affaires serait réalisé un Centre de congrès et de séminaires ; un vaste terrain serait aménagé pour accueillir grandes expositions et présentations commerciales. Cet espace pourrait, par ses recettes de commercialisation, participer à l'amortissement des coûts de construction du Centre de congrès et permettre l'équilibre de son fonctionnement.

Ce pôle économique de développement serait susceptible de générer des activités nouvelles, créatrices de divers emplois pérennes et de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Est var.

Les constructions des bâtiments et la réalisation des espaces seraient conçus dans une recherche de Haute Qualité Environnementale qui serait soutenue par la proche présence du Centre de formation à l'environnement méditerranéen.

Il pourra être possible d'envisager aussi sur ces terrains d'assiette, l'implantation d'entreprises de haute technologie et de bureaux d'études spécialisés dans l'innovation environnementale et le développement des énergies renouvelables, dans une logique de valorisation et de diffusion de ressources propres au territoire

L'étude réalisée dans ce domaine visera à préciser :

- les besoins des entreprises locales, nationales, européennes,
- le type d'entreprises potentiellement concernées,
- les dispositifs d'accueil et d'appui existants,
- le niveau de pertinence de ce dispositif,
- la nature exacte des prestations proposées
- les coûts prévisionnels d'aménagement,
- les recettes et coûts d'exploitation,
- les modalités de fonctionnement,
- les partenariats à mettre en œuvre,
- le cadre juridique et organisationnel global

II-1-2 Centre Environnemental Méditerranéen

Egalement positionné sur le site Var Ecopole et fonctionnant en interaction avec le Pôle économique, véritable lieu ressource des métiers et activités liées à l'environnement méditerranéen, il dispensera des formations professionnelles et supérieures, initiales ou continues. La présence envisagée sur ou proche du site du « Lycée des métiers » représente de plus un élément très favorable.

Ce centre, lieu de recherche et de formation, bénéficiera de la logistique et des moyens évoqués ci dessus.

by
AW

Nous avons à cette fin rencontré M. Rémi Chappaz, Directeur du Département Environnement Technologie et société à l'Université de Provence pour apprécier les besoins actuels de formation dans ce domaine et leurs évolutions. **Il semble que notre démarche liant diagnostic et appui à l'activité économique, offre de formation modulable, professionnalisation effective axée sur des besoins locaux présente un intérêt manifeste.**

Par ailleurs, nous avons rencontré M. Jean-Baptiste Lanaspèze, Président du Centre Méditerranéen de l'Environnement (CME), ONG créée en 1989, engagée dans le domaine de la sensibilisation, de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il bénéficie à ce titre du label national Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Cette structure implantée dans le Vaucluse pourrait être associée à la démarche de recherche et de formation engagée.

Le label CPIE, attribué aux associations qui s'impliquent dans le développement durable de leurs territoires et qui s'engagent à respecter les principes définis par la Charte des CPIE, pourrait ainsi être attribué à la démarche de l'association.

L'étude cherchera à préciser :

- les sources de financement,
- les recettes mobilisables,
- les besoins en formation dans ce secteur,
- les différents niveaux visés,
- les contenus de formation,
- les débouchés professionnels,
- les budgets mobilisables en formation,
- les besoins des entreprises intervenant dans les secteurs de l'environnement et du développement durable,
- les évolutions et tendances, les perspectives d'ouverture de marchés au niveau Méditerranéen.

Toutefois, il nous semble nécessaire, sur les volets Pôle économique et Centre environnemental, d'associer la Communauté de Communes à la finalisation des cahiers des charges, voire d'en co-produire certains éléments, afin de s'inscrire en amont dans une démarche de coopération active.

II-1-3 Schéma tourisme durable

Nous avons sur ce thème rencontré deux experts (Mme Maria Gravari Barbas- géographe- et M. Valéry Patin-sociologue-) intervenant depuis des années sur des schémas de développement touristique qualifiés de durables afin de connaître les tendances d'évolutions, identifier quelques bonnes pratiques.

Sur l'axe « tourisme durable », une prise en compte des orientations de la Direction du tourisme du Conseil Général est souhaitable ; dans ce sens, un rendez vous avait été programmé le 7 Novembre avec M. Jean Pierre Serra, Président de l'Agence de Développement Touristique « Var Tourisme », reporté au 28 Novembre suite aux problèmes d'inondation.

Au cours de cette rencontre, le principe d'un partenariat d'action entre l'association et le Conseil Général a été acté, le principe d'une nouvelle rencontre technique associant Jean -Michel Couve et des techniciens du Conseil Général étant proposé. Lors de celle ci, nous présenterons les objectifs poursuivis par notre étude de faisabilité, et pourrons échanger sur les complémentarités et actions qui peuvent être engagées.

En ce qui concerne le portage et la gestion d'un dispositif territorial de promotion et de valorisation d'un tourisme durable, la création d'un GIE associant entre autres la maison du Tourisme et la communauté de communes Cœur du var paraît la plus adaptée.

L'étude réalisée visera à clarifier les points suivants :

- analyse de l'existant : typologies touristiques, attentes,
- évolutions et tendances, nature de l'offre,
- élaboration d'un schéma territorial « tourisme durable » opérationnel,
- types de valorisation touristique à promouvoir,
- actions concrètes à échéance rapide,
- cadre organisationnel et juridique permettant le portage,
- coordination et mise en cohérence du schéma,
- mise en œuvre d'outils d'observation socio-économiques
- prévisions financières

II-2 La question du Géopark

La création de ce dispositif, évoqué lors de la dernière Assemblée Générale, rencontre un vif intérêt auprès des personnes rencontrées lors de nos rendez vous. Nous avons à nouveau rencontré M. Martini, Directeur de la Réserve Géologique de Haute Provence, afin de préciser les modalités de création et de labellisation d'un Geopark. Ce dispositif, patronné par l'UNESCO, implique bien évidemment la conduite d'une étude de faisabilité portant sur l'intérêt géologique, les modes de valorisation et de gestion. Il conviendra donc de statuer rapidement sur l'opportunité de s'engager ou pas dans une telle démarche, cette décision conditionnant notamment la mobilisation d'un budget permettant la mise en œuvre d'une étude de préfiguration conforme aux attentes de l'Unesco.

Celle ci pourrait être intégrée pour partie à l'étude « schéma tourisme durable », les finalités et principes (attractivité territoriale « différente », offre tourisme scientifique originale, identité différenciatrice forte, valorisation et protection du patrimoine naturel, etc.) paraissant complémentaires.

II-3 Mise en place de comités scientifiques

Nous avons rencontré plusieurs chercheurs et enseignants susceptibles d'être associés aux différentes études ; pour chacune d'entre elles, nous souhaitons, en complément aux travaux réalisés par les bureaux d'étude, mobiliser des compétences universitaires spécifiques. A cette fin, nous avons doré et déjà rencontré :

En ce qui concerne le **Pôle économique** :

M. Maurice Parodi, Professeur émérite, Université Aix-Marseille 2, faculté de Sciences économiques

M. Philippe Langevin, Maître de Conférence, faculté de Sciences économiques Aix Marseille 2

En ce qui concerne le **schéma de tourisme durable** :

M. Valéry Patin, sociologue, expert tourisme

Mme Maria Gravari Barbas, Directrice de l'IREST, Université Paris 1 Sorbonne

En ce qui concerne le **Centre Environnemental** :

M. Rémi Chappaz, Directeur du Département Environnement Technologie et société, Université de Provence. Nous associerons également l'Université de Nice : Sophia Antipolis, Université de la Garde.

Cette liste n'étant pas limitative, nous pourrions avec l'appui de différents intervenants partenaires constituer des groupes experts permettant d'assurer une guidance scientifique des différentes études (crédibilité et qualité des démarches conduites, mise en réseau, positionnement sur des programmes européens, etc.)

me
AW

III) La labellisation de la démarche d'observatoire « Tourisme/Culture » au titre du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée

L'Agence pour le Développement et la Valorisation du patrimoine, en lien avec la Maison des Sciences de l'Homme de Paris a soumis au groupe « Patrimoine-Tourisme » du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée présidé par Jean-Michel COUVE un projet de mise en œuvre d'un système d'observation territorial du tourisme et du patrimoine qui vient d'être labellisé par le Conseil Culturel.

Ce dispositif, programmé dans un premier temps sur la rive Nord de la Méditerranée, constitue un concept nouveau d'observation, de mobilisation et de management touristique et culturel territorial. Il permettra la mobilisation de données précises relatives aux différentes formes d'impact économique et social du tourisme et du patrimoine (impacts directs, indirects et induits). Il va dans un premier temps se mettre en œuvre sur trois territoires Français : le golfe de St-Tropez et les Maures, le Pays « Provence verte » en Centre var et la Corse du Sud. Il proposera un cadre de référence méthodologique et technique « pilote », un cahier des charges transposable qui donnera lieu à un essaimage du dispositif vers des pays de la rive Sud (Tunisie, Grèce, Egypte) qui sera conduit dans un second temps.

Cette démarche permettra de mettre en réseau, au niveau régional et international, le territoire des Maures dans le cadre d'une démarche de coopération scientifique et économique forte.

Les partenaires d'ores et déjà associés sont les suivants : Ministère de la Culture, Banque Mondiale, CC UpM. D'autres institutions publiques et privées seront mobilisées.

Au cours de l'exposé de ce rapport sont intervenus :

Nicole TRONCHE souhaite soutenir la démarche du Parc National de Port Cros quant à l'intégration de plusieurs communes.

Annick NAPOLEON émet à ce sujet quelques doutes sur ces intégrations qui sont loin d'être certaines en l'état actuel.

Antoine PASTORELLI partage les objectifs de l'association, et le concept du Pôle économique. Il tient cependant à préciser qu'il faut dans ces études prendre prioritairement en compte la gestion et la maîtrise des terres agricoles

Annick NAPOLEON rappelle que l'Europe perd chaque année 4 millions d'hectares de terres agricoles au profit de l'urbanisation. Il faut par conséquent, protéger ces terres agricoles, et leur permettre d'être exploitées au mieux.

Jean Michel COUVE souligne que revient aux élus la responsabilité de protéger ces espaces naturels et ces terres agricoles. Qu'il ne suffit pas de vouloir créer un Parc, une Charte Forestière, des réserves naturelles. Pour lui chacune de ces structures qui ne font, d'ailleurs, pas double emploi avec notre association, doit permettre de valoriser nos richesses territoriales et de les intégrer dans un projet global de développement économique durable et de protection.

Jean Louis ATOCH pense que les découpages territoriaux en intercommunalités, SCOT, Syndicats



intercommunaux, ne favorisent pas la conception et la lisibilité des différents projets.

Hervé PASSAMAR estime qu'il est important que nous fassions rapidement nos preuves quant à l'élaboration et la mise à disposition de ces structures existantes et du Conseil Général d'idées, de projets et d'études de faisabilité.

Nicole TRONCHE demande ce que nous pensons de la L.G.V. ?

Jean Michel COUVE répond que se reproduit malheureusement à nouveau le scénario de 1990 conçu par la S.N.C.F. Aujourd'hui R.F.F. instruit le dossier du réseau des Métropoles du Sud. Et il est très clair, que ce tracé implique la traversée des plaines agricoles les plus riches. Il avait quant à lui préconisé l'option du passage par le Nord-Ouest du département qui aurait réduit l'impact environnemental : « La LGV des Collines ».

Antoine PASTORELLI souhaite que ce tracé soit revu, et il appelle à la mobilisation contre ce tracé le 10 décembre à Toulon.

Annick NAPOLEON met cependant en garde les organisateurs de cette manifestation qui va se dérouler quelques jours avant Noël. Cette date est mal choisie, c'est en effet une date privilégiée pour les commerçants, notamment du centre ville qui risque de compromettre leur chiffre d'affaires dans une période de crise.

Alexandre LATIL n'arrive pas à comprendre que pour quelques minutes supplémentaires, nous nous trouvions amenés à défigurer complètement un territoire agricole et remarquable.

Nicole TRONCHE parle du coût très élevé de ce projet L.G.V.

Jean Eric MASSIANI abonde dans ce sens et soutient la manifestation. Il insiste sur les conséquences économiques et écologiques du tracé tel qu'il est prévu. Il pense qu'il y aurait sans doute des solutions alternatives à développer.

Nicole TRONCHE estime qu'il y aurait aussi la nécessité d'améliorer les services du T.E.R.

Jean Michel COUVE demande cependant que l'on soit prudent dans ces oppositions, car il ne faudrait pas qu'il y ait abandon à tout jamais du projet de la L.G.V. dans le Var. Ce projet L.G.V. qui prévoit le passage en partie en sous-terrain avec constructions de tunnels à un coût prévisionnel très élevé. Cependant la charge de la dette pourrait être moins élevée si la durée d'amortissement était prolongée.

Pour **Antoine PASTORELLI** il ne s'agit pas pour les agriculteurs d'une opposition catégorique, mais il s'agit surtout de défendre les sites remarquables, le territoire du Var, et faire en sorte qu'il y ait le moins de nuisances possibles. Par rapport à la date du 10 décembre, celle-ci a été choisie en fonction de celle butoir du 22 décembre, où le choix du fuseau devrait être décidé.

Jean Michel COUVE propose que le débat sur ce projet fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale.

Il propose de revenir à l'ordre du jour et notamment sur la création du Centre Environnemental Méditerranéen. La démarche de l'association doit être de mettre en cohérence l'existant de l'ensemble des patrimoines avec la création d'activités nouvelles, d'emplois nouveaux.

Robert BOUCHARD rappelle qu'aux portes des Maures, au Muy, un Pôle commercial de luxe, village de marques, devrait s'implanter. Nous n'avons pas les moyens de nous opposer à cette

implantation si les élus ne nous suivent pas. En commission départementale d'équipement commercial les chambres consulaires ne participent plus.

Jean Daniel TAVE pense que les chambres consulaires sont représentées dans la commission départementale .

Robert BOUCHARD précise qu'elles ne sont plus à l'heure actuelle représentées dans les C.D.B.C.

Il tient à disposition tout le dossier concernant le risque d'implantation de ce Pôle commercial. Il signale que l'implantation d'une même catégorie de Centre commercial avait été envisagé à Roquebrune sur argens sur le domaine dit « des Castagniers », et que, l'opposition d'un certains nombres d'élus et, à l'époque, de chambres consulaires et du représentant d'associations des consommateurs avaient permis le blocage du projet.

Jean Michel COUVE souligne que, depuis plus de trente ans, les élus n'ont pas été capables de proposer de véritables projets de développement. Du coup , c'est parfois l'Etat qui en imposent, parfois le territoire lui-même, qui, petit à petit, se mite par des petites constructions et parfois des investisseurs privés qui veulent développer des activités commerciales rentables.

M FAUSSILLON nous dit que les Maures ont, pour l'image, l'image d'un pays enchaîné. Il n'y a plus d'activité locale en leur sein. Il faut absolument revitaliser le massif par la reprise d'activités humaines.

Jean Daniel TAVE revient sur la nécessité d'avoir dans ce Centre Environnemental un nouvel espace de formations professionnelles et supérieures. Il précise que le Centre des Arcs est complètement saturé.

Jean Michel COUVE rappelle que des crédits pour réaliser les études préopérationnelles sont à disposition mais qu'il appartient à chacun de savoir les identifier et les appeler. Sur la question du Géopark, il conviendra de statuer rapidement sur la mise en œuvre de cette étude .

Nicole TRONCHE souhaiterait que l'on s'interroge et que l'on définisse le terme de « développement durable », qui pour elle est un mot galvaudé et à double-sens.

Louis VALENTIN réplique qu'il s'agit effectivement d'un mot que l'on emploie à tout va.

Jean Michel COUVE pense qu'il faut l'entendre par soutenable.

Antoine PASTORELLI s'il reste complètement favorable à la mise en place de ce Pôle économique, souhaite cependant que l'on reste vigilant sur le lieu d'implantation prévue et sur le respect de l'intégrité des zones agricoles.

Jean Michel COUVE répond qu'en tout état de cause rien ne sera envisageable sans études précises notamment sur la préservation des surfaces agricoles mais aussi sur les risques d'inondations.

◆ Présentation du nouveau site de l'association.

Hervé PASSAMAR rappelle depuis le mois de juillet un professionnel travaille à la réalisation du nouveau site Internet de l'association ; celui existant n'étant adapté ni sur le fonds ni sur la forme

(liens pas visibles, fonctionnalités insuffisantes, impossibilité de mise à jour par l'association). Sur la forme, les textes y figurant sont à modifier et actualiser.

Le but est d'élaborer un site « conforme » à l'image et aux actions conduites par l'association, permettant d'accéder efficacement à toutes les informations utiles et aux différents liens (Gallimard par exemple). Sa présentation et son graphisme doivent aussi être en adéquation avec les thématiques « tourisme, environnement, culture, développement durable ». Il ne s'agit donc pas d'une refonte, mais de la construction intégrale d'un nouvel outil. Après validation par les membres de l'association il pourra être mis en ligne mi-janvier.

Ce site ne peut pas être présenté ce jour, un certain nombre d'éléments étant encore à l'étude. Mais il pourra être consulté sur Internet à compter de mercredi prochain, et les membres de l'association pourront donner leurs avis.

D'ores et déjà il est proposé un nom de domaine : « maures-developpement.fr »

Jean Luc BAUBAUT pense qu'il serait souhaitable d'intégrer le mot VAR, les Maures n'étant pas forcément connus par les non-résidents de la région.

Jessica ALESSANDRINI, confirme qu'en tant qu'Italienne, résidant à Cannes, elle ne savait pas où se trouvait les Maures, et qu'il paraît utile d'indiquer également le Var dans le nom du domaine.

Annick NAPOLEON, propose d'ajouter le nombre 83 : « maures-developpement83 »

Jean Michel COUVE indique que, de toutes façon, le nom actuel de l'association est trop long et qu'il serait utile de le raccourcir. Cependant, les statuts ayant été adoptés précédemment, il propose que chacun réfléchisse à ce sujet et que ce soit un point à mettre en délibération lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. Pour l'instant nous conservons le nom de l'association, seul le nom du domaine sera modifié.

◆ Débat sur la présentation du « forum / territoire des Maures » à organiser début 2012.

Jean Michel COUVE indique que, compte tenu des impératifs de temps et de budget, concernant la mission à réaliser pour fin mai, il est apparu, pour certains d'entre nous, préférable que la présentation de ce forum soit reportée en fin du premier semestre 2012.



◆ Pré-bilan 2011 et débat d'orientation budgétaire 2012

Carole BLION donne des explications sur le projet de bilan 2011 et le budget 2012

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE 2011 2012

	2010	2011	2012
Cotisations membres	20 150	17 563	16 501
Divers produits	597	975	
Subvention de Ministère		130 000	110 400
TOTAL RECETTES	20 747	148 538	126 901
Achats	-316		
Fonctionnement	-5 037	6 706	9 000
Dotation aux provisions	-1 200	1 215	
Charges exceptionnelles	-1 709	894	1 000
Réceptions Communications	-3 916	646	10 000
Déplacements			13 000
Site		2 500	
Honoraires /Etudes		15 000	105 000
Engagements à réaliser		110 400	
TOTAL DEPENSES	-12 178	137 361	138 000
RESULTAT	8 569	11 177	-11 099
REPORT FIN ANNEE	8 900	20 077	8 978

1 Pré-bilan 2011

Le projet de bilan 2011 laisse apparaître à ce jour un résultat bénéficiaire de 11.177€.

La quote part de la subvention utilisée pour cette année est de 19.600€. Les engagements à réaliser sont donc de 110.400€.

A ce jour cinq communes et 6 associations n'ont toujours pas versé leur cotisation 2011.

Deux communes Cabasse et Les Mayons, n'ont pas versé leurs cotisations depuis 2006, et une association F.D.S.E.A. celle de l'année 2010, obérant d'autant la trésorerie de l'association. Dans cet état seules trois cotisations ont été provisionnées pour impayés .

Le total des impayés aujourd'hui représente la somme de 7.987€

Les charges quant à elle sont conformes aux prévisions.

Jean Michel COUVE concernant la commune de la Môle qui a démissionné en fin d'année, demande à ce qu'un rappel lui soit envoyé pour la cotisation 2011 qui reste due.

Les membres n'ayant pas réglé leur cotisation depuis de nombreuses années devront être radiés conformément aux nouveaux statuts adoptés ce matin . Jean-Michel COUVE adressera un courrier aux maire de Cabasse et des Mayons pour qu'ils précisent leurs positions.

2 Budget d'orientation 2012

Les recettes prévues dans ce tableau n'intègrent pas une augmentation des cotisations, qui, nous le rappelons sont restées fixes depuis 2003.

Ce budget présenté pour l'année à venir tient compte d'honoraires pour les trois études évalués à

VI Questions diverses

Antoine PASTORELLI rappelle l'intéressante opération de relance de l'amandier dans le Pays des Maures.

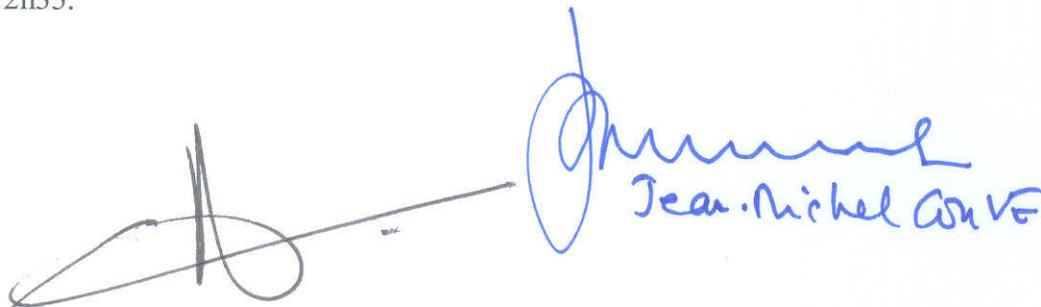
Nicole TRONCHE souhaite faire remarquer que l'association a beaucoup évolué et progressé dans ses démarches, et elle remercie en cela Hervé PASSAMAR, pour son aide précieuse.

Jean Louis ATOCH se félicite qu'à l'heure actuelle le mot tourisme n'est plus « un gros mot », car il englobe à la fois le développement et l'aménagement des territoires mais aussi leur protection et leur mise en valeur. C'est dans ce sens que la Fondation du Patrimoine travaille à développer et à préserver non seulement les « bâtis » mais également les « territoires et leurs ressources ».

M FAUSSILLON indique qu'il est important de savoir retrouver les lieux de mémoire, qui nous permettront de comprendre comment nos anciens pratiquaient.

L'assemblée générale se poursuit avec la diffusion du film : « Pour que vivent les Maures », film de trente cinq minutes réalisé, en partenariat avec la maison d'éditions Gallimard par Jean-Pierre Pustienne.

La séance est levée à 12h35.



Jean-Michel Couv

